ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 11 JUIN 2018

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Clermont, tenue à l'hôtel de ville de Clermont, le 11 juin 2018 à 20 heures.

1. *OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET CONSTATATION DU QUORUM*

Sont présents *: M. Rémy Guay, conseiller*
M. Luc Cauchon, conseiller
Mme Nadine Tremblay, conseillère
M. Réal Asselin, conseiller
Mme Solange Lapointe, conseillère

Sous la présidence de Monsieur le maire Jean-Pierre Gagnon

Était également présente :

Mme Brigitte Harvey, directrice générale

2. *ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR*
RÉSOLUTION NO. 11389-06-18

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour adressé précédemment.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE l'ordre du jour présenté soit adopté en conservant la mention « affaires nouvelles ».

1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum.
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 22 mai 2018 et du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 4 juin 2018
4. Appel d'offres et soumissions
5. Administration, finances et ressources humaines
5.1 Rapport sur les faits saillants du rapport financier au 31 décembre 2017
5.2 Liste du personnel embauché pour 2018
5.3 Engagement d'une technicienne en gestion documentaire
5.4 Octroi d'aides financières
5.5 Signature du protocole d'entente - Commandite Challenge Casino (Curling)
5.6 Coût des terrains résidentiels vendus par la Ville de Clermont
6. Travaux Publics
7. Urbanisme et environnement
7.1 Demande de dérogation mineure – 7 rue du Parc
7.2 Installation d'enseigne – 33 rue Lamontagne
8. Sécurité incendie
9. Loisirs, culture et tourisme
10. Avis de motion et règlements
11. Comptes
11.1 Ratification des déboursés et salaires de mai 2018
11.2 Autorisation de paiement des comptes à payer au 31 mai 2018
13. DIVERS ET PÉRIODE DE QUESTIONS
14. Levée de l'assemblée

3. *APPROBATION DE PROCÈS-VERBAUX*
RÉSOLUTION NO. 11390-06-18

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE les membres du conseil municipal acceptent le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 22 mai 2018 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 4 juin 2018, et ce avec dispense de lecture; une

copie dûment certifiée leur a été remise dans les délais prescrits à l'article 333, alinéa 2 de la *Loi sur les Cités et Villes* (L.R.Q., c. C-19).

4. *APPEL D'OFFRES ET SOUMISSIONS*

5. *ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES*

5.1 *FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER DE LA VILLE DE CLERMONT POUR L'ANNÉE 2017*
RÉSOLUTION NO. 11391-06-18

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE conformément aux dispositions de l'article 105.2.2 de la Loi sur les Cités et Villes du Québec (L.R.Q., c.C-19), le conseil municipal accepte le rapport sur les faits saillants du rapport financier de la Ville de Clermont pour l'année 2017 préparé par Monsieur le Maire Jean-Pierre-Gagnon.

5.2 *LISTE DU PERSONNEL EMBAUCHÉ*
RÉSOLUTION NO. 11392-06-18

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le conseil municipal de la Ville de Clermont accepte la liste des personnes engagées, portant le numéro de pièce P1-2018-06-11 conformément à l'article 4 du règlement no. VC-406-08 « En matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaire ».

5.3 *ENGAGEMENT – TECHNICIENNE EN GESTION DOCUMENTAIRE*
RÉSOLUTION NO. 11393-06-18

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le conseil municipal de la Ville de Clermont procède à l'embauche de mme Stéphanie Lavoie, technicienne en gestion documentaire à compter du 4 septembre 2018.

Le statut de cette ressource sera celui d'une employée surnuméraire conformément à l'article 4.07 de la convention collective en vigueur. Le salaire versé sera déterminé par la convention collective en vigueur avec le Syndicat des employés municipaux de Clermont et Saint-Aimé-des-Lacs Inc.

QUE la présente résolution soit adressée à madame Stéphanie Lavoie, 380 rang Ste-Madeleine, La Malbaie, Québec G5A 2T3 ainsi qu'au Syndicat des employés municipaux de Clermont et Saint-Aimé-des-Lacs Inc.

5.4 *OCTROI D'AIDES FINANCIÈRES*
RÉSOLUTION NO. 11394-06-18

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Ville de Clermont accorde les aides financières suivantes :

- FADOQ Les Joyeux Rentiers 500 $
  Aide financière annuelle
- Municipalité de Baie-Ste-Catherine 200 $
  Aide financière – incendie

5.5 *PROTOCOLE D'ENTENTE – COMMANDITE AU CHALLENGE CASINO DE CHARLEVOIX (CURLING)*
RÉSOLUTION NO. 11395-06-18

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE NADINE TREMBLAY ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE monsieur le maire Jean-Pierre Gagnon ou son suppléant ainsi que madame Brigitte Harvey, directrice générale ou monsieur Daniel Desmarteaux, directeur général adjoint soient autorisés à signer un protocole d'entente avec le comité organisateur du Challenge Casino de Charlevoix concernant la tenue de l'édition 2018 de l'événement Challenge Casino de Charlevoix.

5.6 *COÛT DES TERRAINS RÉSIDENTIELS VENDUS PAR LA VILLE DE CLERMONT*
RÉSOLUTION NO. 11396-06-18

ATTENDU QUE la Ville de Clermont procède elle-même à l'aménagement de terrains pour la construction résidentielle dans le secteur de développement domiciliaire;

ATTENDU les coûts importants engendrés pour la mise en place des diverses infrastructures de rue;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le coût pour la vente des terrains résidentiels par la Ville de Clermont soit dorénavant fixé à 19,50 $ le mètre carré.

QUE la présente résolution soit adressée à monsieur Benoît Côté, cpa, 249 rue John-Nairne, suite 120, La Malbaie (Québec) G5A 1M4.

6. *TRAVAUX PUBLICS*

7*. URBANISME ET ENVIRONNEMENT*

7.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 7 RUE DU PARC
RÉSOLUTION NO. 11397-06-18

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance d'une demande de dérogation mineure déposée le 11 mai 2018 pour la propriété située au 7 rue du Parc afin de réputer conforme la construction d'une remise de 4,46 mètres carrés attenante à la résidence alors que le tableau 2 de l'article 7.3.2 du Règlement de zonage numéro VC-434-13 de la Ville de Clermont stipule qu'une remise doit être implantée à 2 mètres de tout bâtiment.

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation est nécessaire afin de permettre la construction de cette remise immédiatement;

CONSIDÉRANT QU'il y a un projet pour amender le Règlement de zonage afin de permettre ce type de construction dans l'avenir;

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution no. 2018-06-486 le comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal l'acceptation de la demande de dérogation mineure;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure au 7 rue du Parc.

QUE la présente résolution soit adressée à M. Julien Lavoie, inspecteur municipal.

7.2 INSTALLATION D'ENSEIGNE – 33 RUE LAMONTAGNE
RÉSOLUTION NO. 11398-06-18

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance d'une demande de PIIA concernant l'installation d'une enseigne au mur avant du bâtiment au 33 rue Lamontagne.

CONSIDÉRANT QUE tout projet d'affichage fait partie intégrante du PIIA et doit obtenir l'aval du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme estiment que le projet ne respecte pas les critères et objectifs du Règlement relatif aux PIIA # VC-434-13;
CONSIDÉRANT QUE par sa résolution no 2018-06-487 le comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal le refus de la demande de permis d'installation d'une enseigne au mur avant du bâtiment du 33 rue Lamontagne;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le conseil municipal refuse la demande de permis d'installation d'enseigne au 33 rue Lamontagne.

QUE la présente résolution soit adressée à M. Julien Lavoie, inspecteur municipal ainsi qu'aux propriétaires du 33 rue Lamontagne.

8. ***SÉCURITÉ INCENDIE***

9*. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME*

10*. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS*

11. *COMPTES*

11.1 *RATIFICATION DES DÉBOURSÉS ET SALAIRES DE MAI 2018*
RÉSOLUTION NO. 11399-06-18

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la liste des déboursés et des salaires de mai 2018;

EN CONSÉQUENCE, **IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET RÉSOLU UNANIMEMENT** de ratifier les déboursés de mai 2018 au montant 179 496.05 $ ainsi que le versement des salaires de mai 2018 au montant de 95 256.92 $, portant le numéro de pièce P2-2018-06-11.

11.2 *AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES À PAYER AU 31-05-2018*
RÉSOLUTION NO. 11400-06-18

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la liste suggérée de paiement des comptes à payer de mai 2018;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE NADINE TREMBLAY ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE ce Conseil accepte la liste des comptes à payer pour le mois de mai 2018 et autorise la directrice générale ou son remplaçant à procéder au paiement des comptes au montant de 395 031.48 $ certificat de crédit disponible numéro 2018-06-2542 et portant le numéro de pièce P2-2018-06-11.

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense décrite par la présente résolution est projetée par le conseil.

Certificat de crédit no. 2018-06-2542 _____
Directrice générale et secrétaire-trésorière

12. *DIVERS ET PÉRIODE DE QUESTIONS*

13. *LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE*
RÉSOLUTION NO. 11401-06-18

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN QUE l'assemblée soit levée à 20 h 15.

_____
Jean-Pierre Gagnon
Maire

_____
Brigitte Harvey
Directrice générale

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

Brigitte Harvey
Directrice générale